

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 13 décembre 2018 à 18h30 heures,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
7	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
16	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
22	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
23	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
24	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
25	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
26	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
28	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
29	MERY	T	Eudes BOUVIER	
30	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
32	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
33	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
34	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
35	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
36	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
37	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Arrivée après la 9 ^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ
38	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
39	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
40	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
41	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
42	VOGLANS	T	Martine BERNON	

20 communes présentes



Autres présents non votants :

Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Olivier VERDENAL
Fabien DIDIER
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Julien BOURGES
Mathilde HABOUZIT
Alicia CHARRON

Pugny-Chatenod
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur du Pôle Eau
Directeur financier
Directeur des Ressources Humaines
Responsable Communication et relations publiques
Responsable juridique/Assemblées
Responsable Aqualac
Pilote de la performance
Contrôleuse de gestion

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 décembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (41 titulaires), et 48 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2018

Exécutoire le : 18 DEC. 2018

Affichée le : 18 DEC. 2018

Visée le : 18 DEC. 2018

FINANCES**AP/CP 017 – Aménagement de la Croix verte - Révision n°1**

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération communautaire du 15 mars 2018 portant ouverture de l'AP/CP,*

Rappel du projet :

Monsieur le Président rappelle que le site de la Croix Verte est un espace naturel de 7 ha situé au sud du lac, au Bourget-du-Lac, à proximité immédiate des ports et des plages et en rive gauche de la Leysse. La position du site de la Croix Verte au contact du Lac, de ses plages et des différents équipements et installations de loisir présente un intérêt touristique mais également patrimonial.

Cet espace est inscrit dans un réseau de promenade piétonne et cycle, et se trouve en lien immédiat avec le site du château Thomas II. A proximité, se trouve également l'étang des Aigrettes, espace naturel protégé dont la contemplation est permise grâce à deux observatoires à oiseaux.

Aujourd'hui, le site abrite différents équipements ou activités : terrains de tennis, minigolf, terrains de jeux, camping, parcs de stationnement...

Afin de réaménager ce site, Grand Lac a lancé en 2017 une étude de faisabilité. Le programme élaboré prévoit la réalisation d'un parc naturel, patrimonial et pédagogique, et l'ouverture du site sur le château Thomas II, le tout permettant d'offrir en toute saison un vrai lieu de promenade et de découverte du paysage, de son histoire et de sa singularité.

Le coût prévisionnel de l'opération était alors sommairement estimé à un montant de 2,2 M€ TTC, ce montant figurant au programme prévisionnel d'investissements (PPI) de Grand Lac.

Afin de poursuivre ce projet, Grand Lac a retenu en 2018, après consultation, le cabinet RITZ pour une mission complète de maîtrise d'œuvre. L'avant-projet établi par l'architecte et le bureau d'études a fait l'objet de multiples actions des concertations au cours du 1er semestre 2018, notamment avec la commune du Bourget-du-Lac et le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CENS). Ces débats ont permis de stabiliser le projet, moyennant certains amendements.

Les principaux d'entre eux sont les suivants :

- Construction d'un local destiné à être mis à disposition de 2 activités privées (buvette du mini-golf et loueur de vélos), pour 185 000 € TTC, ceci permettant parallèlement de détruire 2 constructions vétustes ;
- Aménagement d'une voirie pour le maintien de l'accès au camping et traitement des parkings existants, pour 95 000 € TTC

Ces modifications conduisent à voir augmentée la rémunération de la maîtrise d'œuvre de 20 000 € TTC. La nouvelle estimation du projet est ainsi portée à 2,5 M€ TTC, soit 300 000 € TTC de plus que l'estimation figurant au PPI. Ce dernier sera modifié de façon à ce que son montant global reste inchangé. Une part de l'augmentation de ce budget trouvera par ailleurs une compensation dans la location des espaces destinés aux activités privées (pour 10 à 15 000 €/an).

Il est rappelé que ce projet a obtenu une subvention pour 1 M€ de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son programme "sites emblématiques".

AP/CP :

Monsieur le Président rappelle que ce projet est géré en AP/CP, le conseil communautaire ayant approuvé l'ouverture de cet AP/CP le 15 mars 2018, pour un montant de 2 200 000 M € TTC.

Il rappelle que l'adoption, la modification, ou la clôture d'un AE/CP se traduit par le vote d'une délibération en Conseil.

Afin de tenir compte de la nouvelle estimation du projet, le montant de l'Autorisation de Programme (AE) est porté à 2 500 000 €. Les Crédits de Paiement (CP) sont ajustés pour l'année 2020.

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	Aménagement de la Croix verte
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	143-19
Montant initial de l'opération :	2 500 000 euros T.T.C.

DEPENSES	Proposé
Dépenses réalisées 2017	4 639,56
Dépenses programmées 2018	275 560,00
Dépenses programmées 2019	1 500 000,00
Dépenses programmées 2020	719 800,44
TOTAL	2 500 000,00

FINANCEMENTS prévus :	Proposé
Subventions attendues	1 000 000,00
F.C.T.V.A. théorique	410 000,00
Emprunt ou autofinancement	1 090 000,00
TOTAL	2 500 000,00

Le montant de l'AP/CP est conforme au programme pluriannuel d'investissement approuvé par le présent conseil.

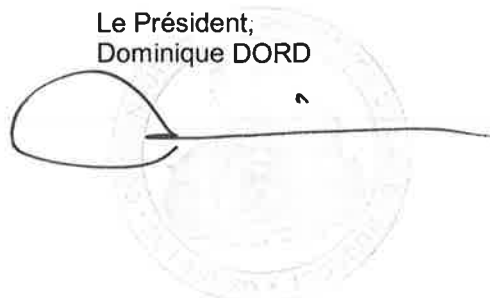
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme.

Aix-les-Bains, le 13 décembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 42
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 017 - Aménagement de la Croix verte - Révision n.1

Date de transmission de l'acte : 18/12/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2018

Numéro de l'acte : d2656 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181213-d2656-DE

Date de décision : 13/12/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires